Rapport annuel

DÔM PATRIMOINE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2026

DÔM FINANCE

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 12

Rapport du commissaire aux comptes 17

COMPTES ANNUELS

Bilan 22
Actif 22
Passif 23

Compte de résultat 24

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 27

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 28

Règles & méthodes comptables 30

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 34

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 35

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 36

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 37
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 37
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 37
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 38
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 39
Exposition directe sur le marché des devises 40
Exposition directe aux marchés de crédit 41
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 42
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 43

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 44
Créances et dettes - ventilation par nature 44
Frais de gestion, autres frais et charges 45
Engagements reçus et donnés 49
Acquisitions temporaires 49
Instruments d'entités liées 50

Détermination et ventilation des sommes distribuables 51
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 51
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 53

Inventaire des actifs et passifs 55

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 61

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 64

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) **64**

Synthèse de l'inventaire **65**

Informations SFDR **66**

ommercialisateur	DÔM FINANCE, SA 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris.
Société de gestion	DÔM FINANCE, SA 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Monsieur Arnaud PERCHERON

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts R et I):

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Résultat net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

Garantie :

Néant.

Opc d'opc :

Non.

Objectif de gestion :

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche active d'une surperformance par rapport à son indicateur composite de référence, 70 % EURO MTS 5-7 ans + 30 % MSCI AC WORLD Index dividendes inclus converti en euro sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence :

Indicateur composite : 70 % EURO MTS 5-7 ans + 30 % MSCI AC World Index dividendes inclus converti en euro. Sur les critères extra-financiers, le fonds est comparé à son univers d'investissement qui regroupe les émetteurs internationaux couverts par notre fournisseur de données extra-financières.

L'indice MSCI AC WI (MSCI All Countries World Index) mesure la performance boursière des pays développés et émergents. Il est basé sur la capitalisation boursière flottante de sociétés de 45 pays, 23 développés et 22 émergents. Il est calculé en dollar et converti en euro, et inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

- L'indice EURO-MTS 5-7 ans mesure la performance des emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixe et liquides. Il représente le cours moyen d'un panier d'emprunts d'une durée de vie résiduelle de 5 à 7 ans. Il est calculé et publié par EuroMTS. Le calcul tient compte du réinvestissement des coupons.

Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. La composition de l'OPCVM peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Les indices sont retenus en cours de clôture, exprimés en euro, coupons réinvestis pour l'EURO MTS 5-7 ans et dividendes inclus pour le MSCI AC WORLD Index.

Pour info, calculé par London Stock Exchange, l'indice Euro MTS 5-7 ans (exprimé en euros, coupons réinvestis) représente les principales obligations gouvernementales de la zone Euro à 5-7 ans. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site http://www.lseg.com. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, LSE Group n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Pour info, calculé par MSCI, l'indice MSCI AC WI (MSCI All Countries World Index) (exprimé en euros, dividendes réinvestis) représente les actions des principales sociétés de 45 pays dont 23 développés et 22 émergents. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site http://www.msci.com. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, MSCI n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Les codes tickers Bloomberg de ces indices sont :

MSCI AC WI (MSCI All Countries World Index) (exprimé en euros, dividendes réinvestis) : NDEEWNR Euro MTS 5-7 ans (exprimé en euros, coupons réinvestis) : EXEC5

Stratégie d'investissement :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers (obligations et autres titres de créances, instruments du marché monétaire, actions et titres assimilés, titres intégrant des dérivés (obligations convertibles), en direct, ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA jusqu'à 10% de l'actif.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques : l'allocation stratégique d'actifs à long terme est orientée :
- une exposition entre 40% et 100% de l'actif en instruments financiers supports de taux d'intérêt ou en obligations convertibles, directement et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA.
- une exposition entre 0% et 60% en actions internationales (dont 0 à 20% en actions des pays émergents), et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA.
- Une construction de portefeuille : la sélection des titres comme celle des OPCVM est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité des sociétés pour les titres vifs), (société de gestion, gérant, process pour les OPCVM).
- Une gestion flexible du portefeuille qui a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et qui peut s'écarter, selon les périodes, de la composition de l'indicateur.

Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds. Nous utilisons la même échelle que Standard ans Poor's (AAA, AA+, etc.), mais les notations elles-mêmes sont produites en interne et peuvent diverger (dans les deux sens) des notes produites par S&P même si elles sont souvent identiques.

Conformément à l'article 8 du règlement « Diclosure » (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, autrement dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), l'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. Les décisions d'investissement prises peuvent donc être non-conformes aux investissements durables au sens de la Taxonomie européenne et aux critères ESG. L'objectif extra-financier du fonds est de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement qui regroupe les notations ESG pondérées des émetteurs internationnaux couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Le FCP vise un taux de couverture ESG durablement supérieur à 90% sur les émetteurs investis en direct. Enfin, de manière à lutter contre l réchauffement climatique, l'intensité carbone du fonds doit rester durablement inférieure à celle de son univers d'investissement et doit couvrir 90% des émetteurs investis en direct. L'intensité carbone de l'univers d'investissement est pondérée par les capitalisations de chaque émetteur de l'univers couvert par notre fournisseur de données.

La notation ESG est basée sur un référentiel de 37 critères d'analyse, à laquelle 5 à 8 critères les plus matériels sont retenus et notés pour chaque industrie. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la gestion de la pollution et la valorisation des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette notation intègre des données qualitatives et quantitatives. Selon le parti pris par Dôm Finance, la matérialité sectorielle s'avère indispensable pour avoir une bonne comparaison des notations extra-financières entre différents secteurs. Du fait de cette forte conviction, le référentiel de matérialité utilisé fait transparaitre des pondérations différentes entre les différents secteurs étudiés. La méthodologie de notation ESG appliquée au fonds est une méthode dite "Best-in-class". Par ailleurs, le fonds procède à un dialogue actif avec les entreprises, permettant de sensibiliser le management sur des axes d'amélioration.

En termes d'exclusions sectorielles et normatives, le fonds n'investit pas dans des activités finançant ni l'industrie du charbon ni les armements controversés.

Pour toute information supplémentaire relative à la méthodologie de notation extra-financière, l'investisseur peut consulter la documentation sur le site internet www.dom-finance.fr.

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

• L'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social

• L'activité ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs

• L'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Prise en compte des principales incidences négatives

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité régit les exigences de transparence concernant l'intégration et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, ainsi que la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Bien qu'il soit souvent associé à des évènements climatiques, le risque de durabilité peut aussi être la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine social ou de la gouvernance, qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et ainsi affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

La société de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement au sens de l'article 8 du règlement SFDR. L'intégration de ces incidences pour ce produit est détaillée dans le document intitulé « Prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité » disponible sur le site internet www.dom-finance.fr.

Alignement avec la Taxonomie

En vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (« Règlement Taxonomie »), il est tenu d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous- jacents du FCP qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, aucun investissement sous-jacent n'a d'objectif de prise en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ainsi, le FCP a un objectif nul d'alignement au Règlement Taxonomie.

- La construction du portefeuille :

A titre indicatif, l'allocation cible suivra les fourchettes suivantes :

Type d'instruments	Utilisations envisagées	Exposition Minimum	Fourchette d'exposition moyenne (% de l'actif)	Exposition Maximum
Actions en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA exposés en actions	A titre d'exposition du portefeuille	0 %	25 % à 35%	60%
Obligations ou autres titres de créances, instruments du marché monétaire en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA	A titre d'exposition du portefeuille	40%	50 % à 70%	100%

(Les fourchettes d'exposition moyenne sont données à titre indicatif, mais ne doivent pas être considérés comme des objectifs d'allocation)

Le gérant suivra par ailleurs les contraintes suivantes :

	Exposition maximum en % de l'actif (directement ou via des OPCVM)
Actions de petite et moyenne capitalisations (< 1 md euros)	20 %
Actions de pays émergents	20 %
Actions liées à l'or, aux matières premières et au pétrole	20% (dans la limite des 60% d'actions)
Obligations convertibles	20 %
Titres de créances « high yield » (spéculatifs) de notation inférieure à BBB- à l'émission ou en cours de vie	10 %
Exposition au risque de change sur devises hors Euro	30%

(Il s'agit de limites maximales d'exposition et non d'un objectif de gestion)

2/ Actifs (hors dérivés intégrés)

1. Actions :

En actions, le fonds est principalement exposé, en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA, en titres de sociétés de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice CAC 40, le SBF 120, le DOW JONES EUROSTOXX 50, le DOW JONES, le STANDARD AND POOR'S 500 ou le NIKKEI 225 par exemple. ils seront sélectionnés en fonction de la stratégie et le management de la société, la solidité financière et l'évolution des bénéfices, sans allocation géographique particulière.

Le fonds s'autorise à être exposé jusqu'à 20% maximum de son actif en actions et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA exposés en actions de petite et moyenne capitalisation (inférieures à 1 Md d'euros de capitalisation).

Le fonds s'autorise à être exposé jusqu'à 20% maximum de son actif en actions et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA exposés aux actions de pays émergents d'Asie, Amérique Latine, Afrique et Europe centrale hors OCDE.

Le fonds s'autorise à être exposé jusqu'à 20% maximum (dans la limite des 60% d'actions) de son actif en actions d'entreprises d'exploitation minières ou ayant une activité liée à l'or, aux matières premières, au pétrole et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA exposés en actions d'entreprises minières, de sociétés d'exploitation, etc … liées à l'or, aux matières premières et au pétrole.

2. Obligations :

En obligations et titres de créance, dont des obligations convertibles, et instruments du marché monétaire en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA, et dans la limite d'une notation de type « Investment Grade » au moment de l'acquisition, soit une notation minimum égale à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle de Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente dans une autre agence de rating, le fonds s'autorise à s'exposer, dans une fourchette de 40% à 100%, sur l'ensemble des catégories d'obligations dont les obligations convertibles, et sur l'ensemble des titres de créances négociables, du secteur public ou du secteur privé, selon les opportunités de marché.

Le gérant se réserve la possibilité de s'exposer à des titres de créances de notation inférieure à BBB- à l'émission ou dont la notation devient inférieure à BBB- en cours de vie dans la limite de 10% de l'actif.

La sélection des titres de créances s'effectuera après analyse de leur structure et de la qualité de crédit de leur émetteur.

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre - 3 et 7.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

En obligations convertibles de l'Union Européenne en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA, le FCP investit dans des obligations convertibles de notation « Investment Grade » supérieure à BBB- sur l'échelle S&P (ou équivalent chez Moody's) d'émetteurs européens de tous secteurs principalement libellés en euros, dont les actions sous-jacentes pourront être de moyenne et grande capitalisation et de tous secteurs économiques,

La sélection des obligations convertibles s'effectuera après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

Le FCP peut investir sur le marché des obligations convertibles d'émetteurs européens de tous secteurs à hauteur de 20% maximum.

3. Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA:

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPCVM et/ou FIA français actions détenus sont classés « actions françaises », « actions de pays de la zone euro », «actions des pays de l'Union Européenne » ou « actions internationales ».

Les OPCVM et/ou FIA français de taux détenus sont classés « obligations et autres titres de créances libellés en euro », « obligations et autres titres de créances internationaux », « monétaire à VL variable standard ».

Ces OPCVM et/ou FIA sont sélectionnés sur la base de leur historique de performance et de la notation qui leur est attribuée. Le gérant utilise ces OPCVM et/ou FIA pour répondre à des besoins d'investissement pour lesquels il considère qu'un OPCVM et/ou FIA répond plus précisément à son objectif que des titres en direct.

Ces OPCVM et/ou FIA pourront être des OPCVM et/ou FIA gérés par la société de gestion ou une société liée ou des fonds extérieurs sélectionnés sur leur profil et sur leur historique de performance.

4- Actifs dérogatoires :

3- Instruments Financiers dérivés :

a) Nature des marchés d'intervention :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme, y compris le marché des changes, afin de piloter son exposition aux risques.

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers.

b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir :

Risque de taux, risque de change et risque action.

L'ensemble de ces instruments est utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et/ou au risque actions.

c) Nature des interventions :

Dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif :

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers.

L'exposition globale aux marchés actions en direct et/ou via des contrats futures ou options est de 60% maximum de l'actif net. Le risque actions peut être couvert en totalité via des contrats futures.

L'exposition au risque de taux en direct et/ou via contrats futures est de 100% maximum de l'actif net. L'exposition au risque de change est de 30% maximum de l'actif net. Le risque de change peut être couvert en totalité via des contrats futures ou des opérations de change à terme.

Il n'y a pas de sur exposition au-delà de l'actif.

d) Nature des instruments utilisés :

Le gérant utilise :

- Des contrats d'options et de futures sur indices actions, indices taux, devises.

- Des contrats de change à terme

e) Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée

- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM,

- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple.

4-Titres intégrant des dérivés :

a/ nature des marchés d'intervention

Le gérant peut investir dans des obligations convertibles.

b/ risques sur lesquels le gérant peut intervenir

Les obligations convertibles permettent de contribuer à gérer le risque action et le risque de taux.

c/ nature des interventions

Opérations effectuées à titre d'exposition uniquement,

d/ nature des instruments utilisés

Obligations convertibles, dont les actions sous-jacentes pourront être de tous secteurs économiques

e/ stratégie d'utilisation de ces titres

L'utilisation de ces instruments est effectuée pour procéder à des ajustements des expositions aux actions et à la sensibilité aux taux d'intérêt.

5 - Dépôts : néant

6 - Emprunts d'espèces : néant

7 - Acquisition et cession temporaire de titres : néant

8 - Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM (en application du règlement SFTR):

a / Types de garanties financières autorisées et émetteurs :

Espèces uniquement, sous forme de dépôt bancaire à vue

b / Niveau de garanties financières requis :

Existence de montants de transfert minimum (« MTA » : Minimum Transfer Amount), appels de marge au-delà du MTA.

c / Valorisation en valeur de marché (mark-to-market) :

non applicable, car garanties sous forme de dépôts à vue uniquement

d / Politique en matière de décote :

-Espèces : pas de décote

e / -Politique de réinvestissement des garanties financières en espèces:

Les garanties financières reçues en espèces sont investies dans des obligations d'État de haute qualité (notation minimale AA+).

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont les suivants :

- Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs ou des OPCVM ou FIA. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs ou les OPCVM les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

- Risque de taux : Une partie du portefeuille peut être exposée en instruments de taux d'intérêt en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou FIA entre 40% et 100%. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative.

La plage de sensibilité du FCP autorise la mise en place d'une sensibilité négative dans la limite de -3. En cas de sensibilité négative au risque de taux, une baisse des taux pourra faire baisser la valeur liquidative.

- Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être exposée en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés et le FCP peut être exposé au risque de crédit sur ces émetteurs privés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative.

- Risque lié aux obligations convertibles : Le FCP peut être investi en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou FIA en obligations convertibles jusqu'à 20 % de l'actif. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) : Dans la limite de 10% le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieure BBB-. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

- Risque actions : La valeur liquidative du FCP peut connaître une variation des cours induite par l'exposition en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou FIA, d'une part du portefeuille (exposition entre 0% et 60%) sur les marchés actions. Ces marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

- Risque lié à l'investissement en actions de petites et moyennes capitalisations : Le Fonds pouvant être exposé, dans la limite de 20% de l'actif, aux petites et moyennes valeurs de capitalisation qui sont, en général, plus volatiles que les grosses capitalisations, la valeur liquidative du fonds pourra avoir les mêmes comportements. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

- Risque lié aux investissements en titres de pays émergents : Le fonds pouvant être exposé, jusqu'à 20% maximum de son actif aux marchés actions de pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

- Risque de change : Le fonds peut être exposé jusqu'à 30% de son actif au risque de change. Les titres et/ou accessoirement OPCVM et/ou FIA sous-jacents peuvent être exposés à un risque de change par leur exposition à une ou plusieurs devises hors euro. Il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative pourra baisser.

- Risque extra-financier : la prise en compte de risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, ainsi que la prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur intégration peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance financière de l'OPC pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères extra-financiers. Par ailleurs, les notations ESG reposent sur des évaluations sans norme stricte de marché. Celles-ci peuvent laisser place à la subjectivité et entrainer une différence de notation d'un fournisseur à un autre.

- Risque de durabilité : Le risque de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Bien qu'il soit souvent associé à des évènements climatiques, le risque de durabilité peut aussi être la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine social ou de la gouvernance qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et ainsi affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou immatérielles pour l'émetteur. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données soient correctement évaluées.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts « R » et parts « I » : Tous souscripteurs

Le Fonds est destiné à des investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une gestion flexible.

Le Fonds utilise l'investissement en actions, mais, compte tenu des anticipations de la gestion aux risques de marchés, il pourra être investi en instruments de placements monétaires, obligataires et /ou de dé-corrélation.

Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et s'adresse à des souscripteurs qui recherchent un placement mixte en produits de taux essentiellement, et actions, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation.

- Le Fonds commun de placement n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés.

- Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenues dans le Fonds commun de placement.

- Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values réalisées par le Fonds commun de placement dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction des Fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.

- Les retenues à la source sont à la charge du Fonds commun de placement.

- Le Fonds n'opte pas pour la TVA

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion

- *La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers rapports annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvré sur simple demande écrite du porteur auprès de : DÔM FINANCE, 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris contact@dom-finance.fr. Ces documents sont également disponibles sur le site : www.dom-finance.fr. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès du Service commercial : 01 45 08 77 57.*
- *Date de création du Fonds : 22 mars 2010.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DU 1er AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026

1/ Politique de gestion

a. L'année 2025 : Disparité des performances et volatilité

L'année 2025 a été contrastée pour les principaux actifs financiers. Alors que les actions européennes et plus globalement mondiales réalisaient une performance élevée et que les cours de l'or et des métaux précieux battaient des records, le dollar reculait nettement tout comme les marchés de dettes souveraines malgré des politiques monétaires toujours accommodantes. L'année a également été marquée par des épisodes de forte volatilité dont l'origine réside largement dans le caractère erratique de la politique de la nouvelle administration américaine dans 3 domaines cruciaux, les relations commerciales, le dollar, la géopolitique mondiale.

- Forte performance des actions européennes malgré la guerre commerciale

Les indices européens d'actions ont entamé l'année 2025 sur une note très positive, portés principalement par des résultats et des perspectives des sociétés mettant en lumière leur valorisation relative attractive, mais aussi par l'anticipation de plans de relance massifs en Allemagne.

Cet élan allait être coupé net par la montée des craintes relatives à la politique commerciale américaine et son tournant protectionniste. Amorcé dès le mois de mars, par l'annonce de taxes douanières sur l'acier et l'aluminium ainsi que sur les importations en provenance du Canada et du Mexique, ce virage vers le protectionnisme allait trouver son point culminant le 2 avril, décrété « Liberation Day » par Donald Trump qui annonçait des tarifs douaniers exorbitants frappant l'ensemble des partenaires commerciaux, par exemple, 25% sur les importations en provenance de l'Union européenne, du Japon et de la Corée, 54% pour celles venant de Chine. S'ensuivait un mini séisme financier alimenté par la crainte d'un choc à la fois inflationniste par la répercussion sur les prix des augmentations des tarifs et récessif par le ralentissement du commerce mondial : le SnP et la plupart des indices mondiaux plongeaient de plus de 10% en quelques séances, le dollar chutait dans les mêmes proportions, le taux 10 ans s'envolait de 50 bps témoignant de la défiance des investisseurs internationaux envers les actifs américains. Face à la pression des marchés, le Président américain faisait rapidement volteface et suspendait l'application des hausses de tarifs au-delà de 10pc ouvrant la période des négociations, permettant un fort rebond des indices qui se poursuivait en mai.

Les négociations avec l'Union européenne se soldaient au mois d'août par un accord instaurant un tarif général de 15% sur les exportations vers les USA, accord peu favorable mais qui laissait mutiques des marchés fatalistes.

- Les banques centrales à la rescousse

Comme l'année précédente, les actions européennes ont été soutenues, au moins au premier semestre par la poursuite par la BCE de sa politique de baisse de ses taux directeurs. Permise par le ralentissement de l'inflation et favorisée par une croissance plutôt faible notamment en Allemagne, elle s'est traduite par 4 baisses de 25 bps pour ramener le taux de dépôts à 2%, niveau considéré comme le taux neutre et justifiant une pause prolongée.

Mais l'action la plus favorable pour les marchés actions est venue de la FED qui a non seulement ré- enclenché en septembre un nouveau cycle de baisse de ses taux directeurs (3 baisses de 25 bps réalisées fin 2025) mais a également repris la politique d'expansion de son bilan.

La conjonction de ce contexte monétaire favorable et d'un environnement macroéconomique en amélioration avec notamment des perspectives de croissance revues à la hausse, favorisait les actions européennes qui terminaient l'année 2025 sur un tempo haussier soutenu, particulièrement pour le secteur bancaire et les secteurs cycliques semis conducteurs, construction, métaux, énergie, tandis que le secteur automobile, celui du luxe ou encore des logiciels accentuaient leur baisse.

- Hausse des rendements des taux longs souverains.

2025 a en revanche été négative pour les marchés européens de dettes souveraines. Ils ne se sont jamais véritablement remis du double choc causé au mois de mars par les craintes inflationnistes avivées par les premières hausses des tarifs douaniers américains et surtout par l'annonce de 2 plans de relance massifs en Allemagne pour un montant cumulé de près de 1000 milliards d'euros. Voir l'Allemagne s'affranchir de ses propres règles de limitation de l'endettement et quitter le camp de la discipline budgétaire a provoqué une envolée des rendements du Bund 10 qui se tendait de plus de 50 bps dont 30 le jour de l'annonce pour approcher les 3%, entrainant une tension sur l'ensemble des taux des dettes d'Etat. Malgré une détente à la mi-avril avec la marche arrière sur les tarifs opérés par D Trump, ce thème de l'augmentation des besoins de financement continuait de résonner toute l'année, d'autant que l'arrêt de la dynamique de baisse des taux directeurs de la BCE privait les marchés d'un facteur de soutien.

Les marchés du credit corporate étaient mieux orientés grâce au resserrement des spreads.

- Baisse du dollar, hausse de l'or

2025 a également été marquée par l'accélération du mouvement de dédollarisation du monde financier. Ce mouvement structurel lié à la remise en cause de l'hégémonie américaine par la montée en puissance d'économies concurrentes dont la Chine a été amplifié par un certain nombre de facteurs particuliers qui ont pour point commun le caractère erratique de la politique menée par le nouveau Président : annonces spectaculaires suivies de volte-face sur les tarifs douaniers, déclarations intempestives en faveur de la baisse du dollar, politique assumée d'augmentation des déficits, attaques répétées contre la FED, illisibilité de la politique extérieure, tout cela contribue à l'installation d'un climat de défiance et d'une prime de risque négative sur la devise américaine.

Dans ce contexte d'incertitudes commerciales, de tensions persistantes en Ukraine, à Gaza et en Iran, de politiques monétaires et budgétaires toujours plus accommodantes, les actifs refuges ont fortement progressé. L'or a enregistré une performance historique, soutenue par la baisse du dollar, les achats des banques centrales et la recherche de protection face aux risques géopolitiques et commerciaux.

Au total, 2025 a été une année heurtée, marquée par le retour du protectionnisme américain, la faiblesse du dollar et des marchés de taux, dans un environnement de marchés actions performants mais durablement plus volatils.

b. Stratégie d'investissement

Dans un environnement de fortes disparités et de volatilité accrue, la diversification a montré tout son intérêt. L'année 2025 (du 31/03/2025 au 31/03/2026) aura permis à l'Eurostoxx 50 de terminer en hausse de +6.12%, au S&P500 de performer de +16.33% et au MSCI Emerging Markets de grimper de 26.86%. La hausse de ces deux derniers restes à nuancer car la faiblesse du dollar rend leur performance en EUR bien moins importante. Le CAC 40 en revanche a évolué seulement de 0.34%. Le taux 10 ans US s'établit en mars 2026 à 4.31% et le 10 ans Allemand à 3.01%. Les taux longs américains et européens terminent au-dessus de leur niveau de 2025.

Dans cet environnement, Dôm Patrimoine présente sur l'exercice une performance positive. Le fonds affiche au 31 mars 2026 une performance de +3.69% pour la part I et +3.39% sur la part R sur un an avec un actif net total de 7 512 412 EUR. L'indice composite de référence performe sur la même période de +6.27%.

Comme lors de l'exercice précédent, le fonds a enregistré une progression portée à la fois par le portage sur certaines obligations offrant des rendements attractifs et par des arbitrages opportuns au sein de la poche actions. La gestion active et flexible de l'exposition actions a permis d'adopter une approche prudente et de s'adapter aux mouvements parfois marqués des marchés. Par ailleurs, l'exposition aux sociétés minières aurifères, conservée tout au long de l'année et accompagnée de prises de profits régulières, a contribué à générer une performance plus stable tout en contribuant à limiter la volatilité du portefeuille. Deux thématiques sectorielles se sont également révélées particulièrement favorables sur la période : l'immobilier et le secteur bancaire, dont la contribution positive à la performance du fonds a été renforcée par une sélection de valeurs pertinente. Le portefeuille a toutefois été pénalisé par l'effet de change sur les positions libellées en dollar ainsi que par l'évolution des taux souverains.

Pour l'exercice à venir, la stratégie restera axée sur la diversification. La poche obligataire devrait demeurer significative afin de bénéficier d'un rendement et d'un portage attractifs, tandis que la poche actions, dont l'exposition peut varier entre 0 % et 40 %, continuera d'être gérée de manière réactive en fonction des conditions de marché.

c. Perspectives 2026 : un environnement international instable

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte international caractérisé par une incertitude politique élevée et par une volatilité accrue sur les marchés financiers. Les dynamiques économiques demeurent globalement résilientes, mais les facteurs géopolitiques, commerciaux et budgétaires jouent désormais un rôle déterminant dans l'orientation des marchés.

D'abord, les relations commerciales internationales constituent l'une des principales sources d'instabilité. La multiplication de mesures tarifaires et la renégociation de certains accords commerciaux, notamment sous l'impulsion de l'administration Trump, contribuent à modifier progressivement les équilibres de la mondialisation. Dans le même temps, plusieurs initiatives diplomatiques (notamment autour de zones stratégiques comme le Groenland) illustrent un climat international plus tendu. La poursuite du conflit en Ukraine demeure un facteur d'incertitude majeur pour l'Europe, tant sur le plan énergétique que sur le plan sécuritaire, tandis que d'autres tensions régionales continuent d'alimenter l'instabilité mondiale.

Dans cet environnement, l'évolution des politiques monétaires restera un élément central pour les marchés. Courant 2025 de nombreuses banques centrales ont entamé un mouvement d'assouplissement. La BCE a été active avec 4 baisses des taux de 25 points de base entre février et juin, tandis que la Fed aura attendu septembre pour réaliser 3 baisses de taux consécutives. Néanmoins, les taux longs ont clôturé l'année à des niveaux relativement élevés : le taux d'État allemand 10 ans s'établissait autour de 2,855% à fin décembre, tandis que le taux américain de même maturité était à 4,167%. Ces niveaux reflètent à la fois des besoins de financement publics élevés et une vigilance des investisseurs sur les perspectives d'inflation.

Sur le plan économique et sectoriel, plusieurs tendances structurantes devraient continuer à influencer l'allocation d'actifs. En Europe, les politiques visant à renforcer l'autonomie industrielle et énergétique du continent devraient soutenir l'investissement. Le programme budgétaire engagé par l'Allemagne, notamment orienté vers les infrastructures et les capacités de défense, pourrait contribuer à dynamiser certains secteurs industriels et technologiques européens. Parallèlement, la thématique de l'intelligence artificielle demeure l'un des principaux moteurs des marchés actions mondiaux. Les dépenses engagées par les grandes entreprises technologiques ont été particulièrement importantes l'année dernière. Toutefois, l'ampleur de ces investissements soulève désormais des interrogations quant à leur rentabilité à moyen terme, ce qui pourrait entraîner une

différenciation plus marquée entre les entreprises capables de transformer ces dépenses en croissance bénéficiaire et celles dont les perspectives restent plus incertaines.

Dans ce contexte, la diversification géographique conserve toute son importance. Les économies émergentes, bien que sensibles aux tensions commerciales, présentent des caractéristiques favorables notamment en termes de démographie et de croissance potentielle. Elles peuvent ainsi constituer un facteur de diversification pertinent au sein des portefeuilles. Certaines classes d'actifs alternatives devraient également continuer à jouer un rôle stabilisateur. L'or, dont la progression a été remarquable en 2025, pourrait demeurer un instrument de diversification intéressant si les tensions internationales persistent.

Enfin, l'évolution des taux d'intérêt restera déterminante pour les actifs immobiliers. L'orientation plus accommodante des politiques monétaires, en particulier en zone euro, pourrait progressivement améliorer les perspectives du secteur. Les baisses de taux attendues au cours de l'année devraient contribuer à alléger les conditions de financement et à soutenir la valorisation des actifs immobiliers.

Dans ce cadre, l'année 2026 pourrait s'avérer plus exigeante pour les investisseurs. L'environnement macroéconomique et géopolitique impose une approche de gestion disciplinée, reposant sur une sélection rigoureuse des actifs, une diversification adaptée aux différents scénarios de marché avec une attention particulière portée à la solidité des fondamentaux économiques des entreprises.

2/ Performances 31/03/2025 au 31/03/2026

Le fonds a comme indice de référence 70% EURO MTS 5-7 ans et 30% MSCI AC WORLD Index dividendes inclus.

	PART R	PART I	INDICE
1 an	+3.39%	+3.69%	+6.27 %
Création	+14.69%	+20.88%	+102.63%
Annualisé	+0.86%	+1.19%	+4.51%

Création le 22 mars 2010

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

3/ Les principaux mouvements sur l'année

Achats

16/04/2025	FR001400H2O3	RCI BANQUE SA 4,5%23-060427	206 036,52 EUR
16/10/2025	US91282CPA35	USA 25/30	200 559,22 USD
02/07/2025	FR0013179223	BPCE 3 16-190726 EMTN	151 562,06 EUR
20/06/2025	FR001400T118	APCLPR 5 3/8 10/03/34	109 586,67 EUR
28/01/2026	XS2698045130	ELECTROLUX 23/28 MTN	105 077,44 EUR

Ventes

16/04/2025	XS1254428896	HSBC HLDGS 15/25 M	204 853,75 EUR
30/03/2026	XS1501166869	TOTALENERGIES SE TV16-PERP	134 817.76 EUR
21/08/2025	XS2229875989	FORD MOTO.CR 20/25	103 124,01 EUR
20/01/2026	XS2013574384	FORD MOTOR CRE 2,386%19-170226	102 222,04 EUR
16/02/2026	FR0013323664	BPCE 1,375%18-230326	101 169,16 EUR

4/ Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 31 mars 2026, le fonds DÔM Patrimoine détenait 2.39 % de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

5/ Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles DOM FINANCE a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion.

6/ Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

• Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;

• Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office

• Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;

• Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers …) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

7/ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.

8/ Règlement SFDR

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 31/03/2026, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 6.90 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

9/ Rapport sur les frais d'intermédiation

DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2025 un montant inférieur à 500 000€.

10/ Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

11/ Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

12/ Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du FIA que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a versé des rémunérations à 33 personnes en 2025, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 3 994 K€ sur l'année 2025.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 274 K€ sur l'année 2025.

Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 33 personnes

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2025	3 994 K€	274 k€	33

	Preneurs de risques	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque des OPC	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2025 (fixes et variables)	3 037 k€	17	1 770 k€	11

13/ Utilisation d'instruments financiers dérivés

Le FCP intervient sur les futures et options des marchés de taux sur un marché réglementé, à des fins de couverture et/ou d'exposition.

Au 31 Mars 2026, l'exposition obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés se montait à 1.97% de l'actif net sur les indices actions, -21.20% sur les devises et 7.68% sur les taux.

14/ Techniques de gestion efficaces du portefeuille

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille

15/ Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026

DOM PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
DOM FINANCE
39, rue Mstislav Rostropovitch
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement DOM PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.08.19 10:08:08
+0200

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**1 639 274,50**	**1 562 562,23**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 639 274,50	1 562 562,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**98 542,23**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	98 542,23	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**4 817 256,82**	**4 997 201,03**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 817 256,82	4 997 201,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**491 636,75**	**586 456,11**
OPCVM	491 636,75	586 456,11
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**49 777,00**	**48 053,59**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**7 096 487,30**	**7 194 272,96**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**328 484,51**	**137 173,10**
Comptes financiers	**148 091,14**	**312 394,60**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**476 575,65**	**449 567,70**
Total Actif I + II	**7 573 062,95**	**7 643 840,66**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	7 249 125,36	7 287 477,03
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	263 287,03	297 735,35
Capitaux propres I	**7 512 412,39**	**7 585 212,38**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**7 512 412,39**	**7 585 212,38**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**49 777,01**	**48 513,59**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**49 777,01**	**48 513,59**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**10 873,55**	**10 114,69**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**10 873,55**	**10 114,69**
Total Passifs: I + II + III + IV	**7 573 062,95**	**7 643 840,66**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	47 263,20	41 872,90
Produits sur obligations	163 810,70	116 762,02
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	16 384,79	17 806,28
Sous-total Produits sur opérations financières	**227 458,69**	**176 441,20**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-163,02	-46,99
Sous-total charges sur opérations financières	**-163,02**	**-46,99**
Total Revenus financiers nets (A)	**227 295,67**	**176 394,21**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-124 728,07	-122 031,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-124 728,07**	**-122 031,02**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**102 567,60**	**54 363,19**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-4 991,15**	**67,47**
Sous-total revenus nets I = C + D	**97 576,45**	**54 430,66**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	230 101,64	44 034,16
Frais de transactions externes et frais de cession	-10 738,88	-14 191,42
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**219 362,76**	**29 842,74**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-8 911,28**	**-1 886,12**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**210 451,48**	**27 956,62**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-53 287,90	218 402,87
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	2 686,68	-2 396,89
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-50 601,22**	**216 005,98**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**5 860,32**	**-657,91**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-44 740,90**	**215 348,07**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**263 287,03**	**297 735,35**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche active d'une surperformance par rapport à son indicateur composite de référence, 70 % EURO MTS 5-7 ans + 30 % MSCI AC WORLD Index dividendes inclus converti en euro sur la durée de placement recommandée.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**31/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Actif net total	**7 512 412,39**	7 585 212,38	7 473 875,85	8 099 875,13	7 961 575,80

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**31/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
PART I					
FR0010854588					
Nombre de parts ou actions	**49,89**	49,08	44,84	51,69	48,39
Valeur liquidative unitaire	**120 882,06**	116 576,40	111 917,23	110 921,15	110 391,05
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**5 025,53**	1 350,83	-320,33	1 473,34	-378,56

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2026	31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
PART R					
FR0010854265					
Nombre de parts ou actions	**12 918,00**	16 799,00	22 986,00	24 717,00	23 105,00
Valeur liquidative unitaire	**114,69**	110,93	106,82	105,99	105,58
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**4,43**	0,94	-0,62	1,09	-0,57

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- La cotation d'un contributeur,
- Une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- Un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux, etc.

Titres d'OPCVM et FIA en portefeuille :

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT:

Évaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

1. A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

2. La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

3. Exception : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

- Valeur de marché retenue :

BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

4. Si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

5. Autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

6. Si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

7. Autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour
- Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Swing Pricing :

La société de gestion a mis en place, à compter de la valeur liquidative en date du 8 janvier 2024, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs sortants lors de mouvements de rachats massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation (Parts R et I):

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Résultat net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**7 585 212,38**	**7 473 875,85**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	1 011 155,87	863 248,13
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-1 355 285,00	-1 052 123,51
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	102 567,60	54 363,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	219 362,76	29 842,74
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-50 601,22	216 005,98
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**7 512 412,39**	**7 585 212,38**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART I

FR0010854588	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5,7	702 386,89
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-4,89	-587 189,55
Solde net des souscriptions/rachats	**0,81**	**115 197,34**
PART I		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

PART R

FR0010854265	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 706	308 768,98
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-6 587	-768 095,45
Solde net des souscriptions/rachats	**-3 881**	**-459 326,47**
PART R		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010854588	PART I	Capitalisable	EUR	6 030 806,30	49,89	120 882,06
FR0010854265	PART R	Capitalisable	EUR	1 481 606,09	12 918	114,69

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	France+/-	États-Unis+/-	Suisse+/-	Allemagne+/-	Royaume-Uni +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 639,27	652,69	211,50	157,46	111,67	106,29
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	148,29	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**1 787,56**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Italie	**98,54**	-	98,54	-	98,54	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**98,54**	**-**	**98,54**	**-**	**98,54**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**4 817,26**	3 891,60	399,85	525,81	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**148,09**	-	-	-	148,09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	574,41	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**4 466,01**	**399,85**	**525,81**	**148,09**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	**0 - 3 mois +/-**	**3 - 6 mois +/-**	**6 mois -1 an +/-**	**1 - 3 ans +/-**	**3 - 5 ans +/-**	**5 - 10 ans +/-**	**>10 ans +/-**
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	380,82	722,07	1 511,52	772,81	697,80	732,24
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	148,09	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-1 269,00	-230,86	1 853,75	220,52
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**148,09**	**380,82**	**722,07**	**242,52**	**541,95**	**2 551,55**	**952,76**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP+/-	CHF+/-	HKD+/-	SEK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	159,51	157,46	32,44	11,14	286,17
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	930,95
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	8,27	33,11
Comptes financiers	-	-	-	-	135,93
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-1 382,58
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**159,51**	**157,46**	**32,44**	**19,41**	**3,58**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	98,54	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 009,14	419,75	388,37
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**4 107,68**	**419,75**	**388,37**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [(1)] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[(1)] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	**Valeur actuelle constitutive d'une créance**	**Valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	996,51
Ventes à règlement différé	251 761,97
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	75 726,03
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**-**
Dettes	
Souscriptions à payer	328 484,51
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-
Dépôts de garantie	-10 873,55
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-**
Total des créances et dettes	**-**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion : ces frais (commissaire aux comptes, dépositaire, valorisateur comptable, etc…) sont pris en charge par la société de gestion et ne sont pas prélevés dans le fonds.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- aucun frais de recherche n'est facturé au fonds,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	Parts « R » 1,80 % maximum
		Parts « I » 1,50 % maximum
Commissions de mouvement Le dépositaire La Société de Gestion Hors frais acquis au dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	En % TTC - Actions, ETF, warrants : • 0,06 % Minimum 10€ France, Belgique et Pays-Bas • 0.06% Minimum 35€ pour les autres Pays - OPC : • France / admis Euroclear : 15€ • Etranger : 40 € • Offshore : 150 € - Obligations, TCN: • France 25€ • Autres Pays 55 € -Marchés à terme : • MONEP Futures : 1.50 €/lot • MONEP Options : 0.30 % mini 10€ • US BOT CME Futures : 1.50 $/lot En % TTC - Actions, ETF, warrants : • 0,288 % France, Belgique et Pays-Bas • 0.288% Autres Pays Hors frais acquis au dépositaire
Commission de surperformance (*)	Actif net	10% TTC au-delà de la performance de son indicateur de référence 70 % EURO MTS 5-7 ans + 30 % MSCI AC World Index dividende réinvesti converti en euro

(*) Description de la methode de calcul des frais de gestion variables :

Les frais de gestion variables correspondent à une commission de surperformance.

Base et assiette de calcul :

La performance du Fonds est calculée selon la méthode indicée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle de 70 % EURO MTS 5-7 ans + 30 % MSCI AC World Index dividende réinvesti converti en euro et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Provision :

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de 20% de cette surperformance est constituée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Période de référence :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois du 1er Avril au dernier jour de bourse du mois de Mars de l'année suivante.

Pour la première période d'observation, la commission de surperformance se calculera depuis la date de création du Fonds jusqu'à la dernière valeur liquidative du mois de mars 2023.

Reprise de provision :

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement :

Cette commission variable ne sera définitivement perçue qu'en fin de période d'observation seulement si, sur cette période, la performance du fonds est supérieure à celle de l'actif indicé. Elle est prélevée annuellement au bénéfice de la société de gestion sur la dernière valeur liquidative de la période d'observation, sous réserve, qu'à cette date, la période d'observation soit au minimum égale à douze mois.

Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Comme le montrent les tableaux et graphique ci-dessous, toute sous-performance du fonds par rapport à celle de son actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Résumé des différents cas illustrant le prélèvement ou non de la commission de surperformance :

<table>
<tr><th>Cas</th><th>Performance du fonds</th><th>Performance de l'indice</th><th>Configuration</th><th>Prélèvement de la commission de surperformance ?</th></tr>
<tr><td>n°1</td><td>Positive</td><td>Positive</td><td rowspan="3">La performance du fonds est supérieure à celle de l'indice sur la période de référence

(Performance fonds > Performance indice)</td><td>OUI</td></tr>
<tr><td>n°2</td><td>Positive</td><td>Négative</td><td>OUI</td></tr>
<tr><td>n°3</td><td>Négative</td><td>Négative</td><td>NON</td></tr>
<tr><td>n°4</td><td>Positive</td><td>Positive</td><td rowspan="3">La performance du fonds est inférieure à celle de l'indice sur la période de référence

(Performance fonds < Performance indice)</td><td>NON</td></tr>
<tr><td>n°5</td><td>Négative</td><td>Positive</td><td>NON</td></tr>
<tr><td>n°6</td><td>Négative</td><td>Négative</td><td>NON</td></tr>
</table>

Exemple illustratif de calcul et de prélèvement d'une commission de surperformance de (par exemple) 10% :

Année N (date de clôture de l'année)	Performance des actifs du fonds en fin d'année	Performance de l'actif de référence en fin d'année	Sous / sous performance constatée	Sous performance à compenser de l'année précédente	Paiement de commission de performance	Commentaire
31 mars de l'année 1	10%	5%	Surperformance de +5% Calcul : 10% - 5%	X	Oui 5% x 10%	
31 mars de l'année 2	5%	5%	Performance nette de 0% Calcul : 5% - 5%	X	Non	
31 mars de l'année 3	3%	8%	Sous-performance de -5% Calcul : 3% - 8%	-5%	Non	Sous-performance à compenser d'ici l'année 7
31 mars de l'année 4	4%	1%	Surperformance de +3% Calcul : 4% - 1%	-2% (-5% + 3%)	Non	
31 mars de l'année 5	2%	0%	Surperformance de +2% Calcul : 2% - 0%	0% (-2% + -2%)	Non	Sous-performance de l'année 3 comblée
31 mars de l'année 6	-1%	-6%	Surperformance de +5% Calcul : -1% - (-6%)	X	Non	
31 mars de l'année 7	4%	-1%	Surperformance de +5% Calcul : 4% - (-1%)	X	Oui (5% X 10%)	
31 mars de l'année 8	-10%	+0%	Sous-performance de -10% Calcul : -10% - 0%	-10%	Non	Sous-performance à compenser d'ici l'année 12
31 mars de l'année 9	-1%	-3%	Surperformance de 2% Calcul : -1% - (-3%)	-8% (-10% + 2%)	Non	
31 mars de l'année 10	-5%	-7%	Surperformance de +2% Calcul : -5% - (-7%)	-6% (-8% + 2%)	Non	
31 mars de l'année 11	0%	-2%	Surperformance de +2% Calcul : 0% - (-2%)	-4% (-6% + 2%)	Non	
31 mars de l'année 12	1%	1%	Performance nette de +0% Calcul : 1% - 1%	-4%	Non	La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (13) est de 0 % (et non de -4 %). La sous-performance résiduelle (-10%) de l'année 8 n'a pas été compensée (-4 %) sur la période des 5 ans écoulée. Elle est abandonnée
31 mars de l'année 13	4%	2%	Surperformance de +2% Calcul : 4% - 2%	Non	Oui (2% X 10%)	
31 mars de l'année 14	1%	7%	Sous-performance de -6% Calcul : 1% - 7%	-6%	Non	Sous-performance à compenser d'ici l'année 18
31 mars de l'année 15	6%	4%	Surperformance de +2% Calcul : 6% - 4%	-4% (-6% + 2%)	Non	
31 mars de l'année 16	5%	3%	Surperformance de +2% Calcul : 5% - 3%	-2% (-4%+2%)	Non	
31 mars de l'année 17	1%	5%	Sous-performance de -4% Calcul : 1% - 5%	-6% (-2% + -4%)	Non	Sous-performance à compenser d'ici l'année 21
31 mars de l'année 18	3%	3%	Performance nette de 0% Calcul : 3% - 3%	-4%	Non	La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (19) est de -4% (et non de -6 %). La sous-performance résiduelle (-6%) de l'année 14 n'a pas été compensée sur la période des 5 ans écoulée. Elle est abandonnée
31 mars de l'année 19	7%	2%	Surperformance de 5% Calcul : 7% - 2%	X +1% (-4% + 5%)	Oui (1% X 10%)	La sous-performance de l'année 18 est compensée

PART I

FR0010854588	31/03/2026
Frais fixes	89 666,75
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART R

FR0010854265	31/03/2026
Frais fixes	35 061,32
Frais fixes en % actuel	1,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/03/2026
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0010609602	DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	80 572,80
	FR0010257527	DOM SELECTION ACTION MIDCAP FCP	98 855,10
Total			**179 427,90**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**97 576,45**	**54 430,66**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**97 576,45**	**54 430,66**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**97 576,45**	**54 430,66**

PART I

FR0010854588	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	81 864,31	45 224,45
Total	**81 864,31**	**45 224,45**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART R

FR0010854265	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	15 712,14	9 206,21
Total	**15 712,14**	**9 206,21**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**210 451,48**	**27 956,62**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**210 451,48**	**27 956,62**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**210 451,48**	**27 956,62**

PART I

FR0010854588	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	168 859,24	21 074,75
Total	**168 859,24**	**21 074,75**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART R

FR0010854265	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	41 592,24	6 881,87
Total	**41 592,24**	**6 881,87**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**1 639 274,50**	**21,82**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 639 274,50**	**21,82**
Activites minieres generales			8 560,00	0,11
IMERYS SA	EUR	400	8 560,00	0,11
Agences de medias			7 400,80	0,10
IPSOS	EUR	220	7 400,80	0,10
Assurance vie			26 137,12	0,35
PRUDENTIAL PLC	GBP	2 200	26 137,12	0,35
Automobiles			54 690,40	0,73
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	770	45 984,40	0,61
RENAULT SA	EUR	300	8 706,00	0,12
Banques			29 744,50	0,40
BNP PARIBAS	EUR	230	18 627,70	0,25
SOCIETE GENERALE SA	EUR	180	11 116,80	0,15
Biotechnologie			39 229,63	0,52
ADOCIA	EUR	1 200	5 616,00	0,07
CVS HEALTH CORP	USD	215	13 401,58	0,18
JOHNSON & JOHNSON	USD	80	16 972,05	0,23
SENSORION SA	EUR	8 000	3 240,00	0,04
Brasseurs			63 683,99	0,85
AMBEV SP ADS	USD	4 200	10 643,99	0,14
HEINEKEN NV	EUR	800	53 040,00	0,71
Chimie de base			32 750,00	0,44
BASF SE	EUR	625	32 750,00	0,44
Detaillants et grossistes Alimentation			40 716,80	0,54
CARREFOUR SA	EUR	2 560	40 716,80	0,54
Distillateurs et viticulteurs			54 284,18	0,72
DIAGEO	GBP	1 014	16 201,72	0,21
PERNOD RICARD	EUR	593	38 082,46	0,51
Distributeurs Diversifies			21 777,47	0,29
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	200	21 777,47	0,29
Divertissement			8 364,87	0,11
WALT DISNEY CO/THE	USD	100	8 364,87	0,11
Divertissement electronique			13 645,09	0,18
ROBLOX CORPORATION A	USD	235	11 535,84	0,15

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
UBISOFT ENTERTAINMENT	EUR	550	2 109,25	0,03
Eau			64 666,80	0,86
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 980	64 666,80	0,86
edition			1 462,89	0,02
SOLOCAL GROUP	EUR	363	1 462,89	0,02
equipements de telecommunications			36 622,33	0,49
NOKIA OYJ	EUR	3 750	25 485,00	0,34
TELEFON AB LM ERICSSON	SEK	1 150	11 137,33	0,15
equipements electroniques			7 636,23	0,10
LANDIS GYR HOLDINGS LTD	CHF	140	7 636,23	0,10
equipements et services petroliers			11 466,50	0,15
VIRIDIEN	EUR	85	11 466,50	0,15
equipements medicaux			3 618,47	0,05
WATERS CORP	USD	14	3 618,47	0,05
Etablissements de soins de sante			11 188,32	0,15
EMEIS	EUR	858	11 188,32	0,15
Expert en finance			31 854,40	0,43
BRENNTAG AG	EUR	130	7 446,40	0,10
GECINA ACT	EUR	360	24 408,00	0,33
Fer et acier			56 314,19	0,75
ARCELORMITTAL SA	EUR	820	35 948,80	0,48
GERDAU SP.ADR	USD	6 500	20 365,39	0,27
Fournisseurs industriels			9 712,00	0,13
ELIS SA	EUR	400	9 712,00	0,13
Fournitures medicales			20 577,34	0,27
ALIGN TECHNOLOGY	USD	42	6 248,97	0,08
BECTON DICKINSON & CO	USD	105	14 328,37	0,19
Gestion financiere			10 598,94	0,14
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	270	10 598,94	0,14
Gestionnaires d'actifs			26 406,00	0,35
AMUNDI SA	EUR	360	26 406,00	0,35
Habillement et accessoires			99 010,93	1,32
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	2 000	16 759,84	0,22
KERING	EUR	146	37 463,60	0,50
THE SWATCH GROUP	CHF	239	44 787,49	0,60
Industries diversifiees			4 270,00	0,06
MAISON DU MONDE	EUR	3 050	4 270,00	0,06
Internet			7 594,93	0,10
PAYCOM SOFTWARE INC	USD	72	7 594,93	0,10
Location d'equipement commercial			8 970,47	0,12
SUNBELT RENTALS HOLDINGS INC	GBP	165	8 970,47	0,12

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Logiciels			57 921,37	0,77
MOBILEYE GLOBAL INC	USD	470	2 802,38	0,04
ZOOM COMMUNICATIONS INC	USD	790	55 118,99	0,73
Materiaux et acessoires de construction			10 803,37	0,14
SIKA LTD	CHF	77	10 803,37	0,14
Materiels informatiques			1 501,13	0,02
3-D SYSTEMS	USD	920	1 501,13	0,02
Pharmacie			234 802,35	3,13
INNATE PHARMA	EUR	8 700	9 187,20	0,13
MERCK KGAA	EUR	420	45 192,00	0,60
PFIZER INC	USD	2 070	50 447,49	0,67
ROCHE HOLDINGS LTD	CHF	195	66 281,26	0,88
SANOFI	EUR	770	63 694,40	0,85
Pieces detachees d'automobiles			6 198,00	0,08
VALEO SA	EUR	600	6 198,00	0,08
Platine et metaux precieux			19 959,51	0,27
IMPALA PLATINUM HOLDINGS LTD	ZAR	600	7 268,66	0,10
VALTERRA PLATINUM LIMITED	GBP	180	12 690,85	0,17
Pneus			15 313,00	0,20
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	300	8 757,00	0,11
CONTINENTAL AG	EUR	110	6 556,00	0,09
Produits alimentaires			39 001,18	0,52
FLEURY MICHON	EUR	500	11 050,00	0,15
NESTLE SA	CHF	330	27 951,18	0,37
Produits de beaute			21 112,50	0,28
PUIG BRANDS SA	EUR	1 250	21 112,50	0,28
Produits de soin personnel			6 897,68	0,09
INTER PARFUMS	EUR	302	6 897,68	0,09
Produits menagers durables			10 204,24	0,14
MIDEA GROUP CO LTD	HKD	1 100	10 204,24	0,14
Produits menagers non durables			40 600,18	0,54
BIC	EUR	460	24 702,00	0,33
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	273	15 898,18	0,21
Radiodiffuseurs et telediffuseurs			48 201,10	0,64
CANAL+	GBP	13 800	31 566,10	0,42
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	1 000	16 635,00	0,22
Restaurants et bars			16 030,96	0,21
ELIOR GROUP SCA	EUR	3 859	9 415,96	0,12
SODEXO	EUR	150	6 615,00	0,09
SCPI : biens immobiliers diversifies			15 488,00	0,21
ICADE REIT	EUR	800	15 488,00	0,21

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SCPI bien immobilier destine a la vente au detail			24 674,00	0,33
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	EUR	260	24 674,00	0,33
Semi conducteurs			25 744,50	0,34
STMICROELECTRONICS NV	EUR	900	25 744,50	0,34
Services d'appui professionnels			52 287,15	0,70
ACCENTURE SHS CLASS A	USD	137	23 577,27	0,32
TELEPERFORMANCE SE	EUR	571	28 709,88	0,38
Services de transport			6 996,00	0,09
ARKEMA	EUR	120	6 996,00	0,09
Services immobiliers			19 727,40	0,26
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	EUR	915	19 727,40	0,26
Services medicaux			26 317,20	0,35
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	420	26 317,20	0,35
Services multiples aux collectivites			23 553,50	0,31
ENGIE SA	EUR	850	23 553,50	0,31
Societes petrolieres et gazieres integrees			16 991,10	0,23
TOTAL ENERGIES SE	EUR	210	16 991,10	0,23
Telecommunications filaires			80 513,44	1,07
ORANGE	EUR	1 300	22 977,50	0,30
TELEFONICA SA	EUR	2 500	9 487,50	0,13
VODAFONE GROUP	GBP	37 052	48 048,44	0,64
Voyage et tourisme			5 480,05	0,07
TRIP COM GROUP LTD	HKD	130	5 480,05	0,07
Obligations			**4 915 799,05**	**65,44**
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché règlementé			**98 542,23**	**1,31**
Gestion financiere			98 542,23	1,31
NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	EUR	100 000	98 542,23	1,31
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**4 817 256,82**	**64,13**
Activites minieres generales			102 350,10	1,36
ERAMET SA 7% 22/05/2028	EUR	100 000	102 350,10	1,36
Appareil electromenager			104 129,15	1,39
ELECTROLUX AB 4.50% 29/09/2028	EUR	100 000	104 129,15	1,39
Assurance vie			103 952,03	1,38
MALAKOFF HUMANIS PREV 4.5% 20/06/2035	EUR	100 000	103 952,03	1,38
APICIL PREVOYANCE 5.375% 03/10/2034	EUR	100 000	106 064,41	1,41
CNP ASSURANCES 1.25% 27/01/2029	EUR	100 000	94 117,60	1,25
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 0.75% 07/07/2028	EUR	100 000	94 153,74	1,26
Automobiles			99 801,04	1,33
STELLANTIS NV 3.375% 19/11/2028	EUR	100 000	99 801,04	1,33

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Banques			848 276,69	11,29
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.875% 04/11/2026	EUR	400 000	400 645,64	5,33
BNP PARIBAS VAR 31/03/2032	EUR	100 000	98 613,70	1,31
BPCE SA 3% 19/07/2026	EUR	150 000	150 959,00	2,01
CFCM NORD EUROPE 2.125% 12/09/2026	EUR	100 000	100 867,03	1,34
LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	EUR	100 000	97 191,32	1,30
Construction lourde			99 119,26	1,32
EIFFAGE SA 1.625% 14/01/2027	EUR	100 000	99 119,26	1,32
Distillateurs et viticulteurs			195 093,18	2,60
DAVIDE CAMPARI MILAND SP 1.25% 06/10/2027	EUR	200 000	195 093,18	2,60
equipements de telecommunications			199 545,61	2,66
EUTELSAT COMMUNICAT SACA 5.75% 15/03/2031	EUR	100 000	100 923,25	1,35
TELEFONAKTIEBOLAGET LM E 1.125% 08/02/2027	EUR	100 000	98 622,36	1,31
Etat			1 013 183,87	13,49
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	EUR	200 000	186 917,95	2,49
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.1% i 15/04/2046	EUR	100 000	103 902,46	1,38
FRANCE i 0.1% 01/03/2028	EUR	100 000	118 131,84	1,57
TSY INFL IX N B .125% i 15/01/2032	USD	100 000	93 730,39	1,25
TSY INFL IX N B i 0.125% 15/01/2030	USD	200 000	210 040,52	2,80
WI TREASURY SEC .625% 31/07/2026	USD	150 000	128 998,40	1,72
WI TREASURY SEC 3.625% 30/09/2030	USD	200 000	171 462,31	2,28
Expert en finance			540 859,05	7,20
BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERPETUAL	EUR	100 000	102 441,77	1,36
DEUTSCHE BOERSE AG 3.75% 28/09/2029	EUR	100 000	103 463,96	1,38
NESTLE FIN INTL 3.75% 14/11/2035	EUR	100 000	102 182,08	1,36
QUATRIM 4.95% PIK 15/01/2027	EUR	88 810	21 793,87	0,29
RCI BANQUE SA 4.50% 06/04/2027	EUR	200 000	210 977,37	2,81
Jeux de hasard et d'argent			97 565,96	1,30
LA FRANCAISE DES JEUX SA 3.625% 21/11/2036	EUR	100 000	97 565,96	1,30
Materiaux et acessoires de construction			101 892,97	1,36
CIE DE SAINT GOBAIN SA 3.75% 29/11/2026	EUR	100 000	101 892,97	1,36
Pharmacie			92 497,00	1,23
NOVARTISFINANCE SA 0.0% 23/09/2028	EUR	100 000	92 497,00	1,23
Restaurants et bars			326 720,01	4,35
MCDONALDS CORP 3.625% 01/05/2043	USD	480 000	326 720,01	4,35
Services d'appui professionnels			196 430,38	2,61
BABCOCK INTL GROUP PLC 1.375% 13/09/2027	EUR	200 000	196 430,38	2,61
Services de transport			203 834,02	2,71
TRANSDEV GROUP SA 3.054% 21/05/2028	EUR	200 000	203 834,02	2,71
Societes petrolieres et gazieres integrees			101 607,96	1,35
TOTAL SA VAR PERP	EUR	100 000	101 607,96	1,35

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Transport maritime			96 062,79	1,28
CMA CGM SA 4.875% 15/01/2032	EUR	100 000	96 062,79	1,28
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**491 636,75**	**6,54**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**491 636,75**	**6,54**
BDLCM FUNDS SICAV BDL TRANSITION MEGATRENDS	EUR	240	36 340,80	0,48
DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	EUR	560	80 572,80	1,07
DOM SELECTION ACTION MIDCAP FCP	EUR	705	98 855,10	1,32
FIRST ENTIER INVESTORS GLOBAL UMBERLLA FD PLC CHN GRW FD	EUR	5 500	66 978,45	0,89
PLACEURO SICAV GOLD MINES SICAV	EUR	20 560	208 889,60	2,78
Total			**7 046 710,30**	**93,80**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
CAC 40 0426	2	-	3 524,00	156 338,80
EURO STOXX 0626	2	560,00	-	111 394,60
EURO STOXX 0626	-10	1 362,50	-	-119 445,00
Sous total		**1 922,50**	**3 524,00**	**148 288,40**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**1 922,50**	**3 524,00**	**148 288,40**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
EURO BOBL 0626	-2	3 520,00	-	-230 860,00
EURO-BTP FU 0626	4	-	12 660,00	465 120,00
EURO BUND 0626	8	-	21 040,00	1 003 120,00

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
EURO BUXL 0626	2	-	2 200,00	220 520,00
EURO SCHATZ 0626	-12	9 215,00	-	-1 269 000,00
US 10 YR NO 0626	4	-	6 997,47	385 512,52
Sous total		**12 735,00**	**42 897,47**	**574 412,52**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**12 735,00**	**42 897,47**	**574 412,52**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO FX 0626	11	-	3 355,54	-1 382 577,89
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**3 355,54**	**-1 382 577,89**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	Classe de part couverte
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	Classe de part couverte
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**7 046 710,30**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-1 601,50
Total instruments financiers à terme - taux	-30 162,47
Total instruments financiers à terme - change	-3 355,54
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**511 695,15**
Autres passifs (-)	**-10 873,55**
Total = actif net	**7 512 412,39**

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Dom Patrimoine
Identifiant d'entité juridique: 96950056OAI7Y8HGMZ81

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 56,6% d'investissements durables
☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental oud

social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité et produits dérivés,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon, des armements controversés, de la production d'huile de palme et du pétrole et gaz non-conventionnels,

1

- De conserver minimum 15% d'investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 6,8/10
- Univers : Note ESG : 6,72/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 79
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 672
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 156
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1123
- Investissements durables : 56,6%
- Taux de couverture du fonds : 95.11%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%
- Pétrole et gaz non-conventionnels : 0,0%

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 6,9/10
- Univers : Note ESG : 6,27/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 88
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1018
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 156
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1123
- Investissements durables : 55,7%
- Taux de couverture du fonds : 98%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier prétendait avoir un objectif d'investissement durable de 15% au sens du règlement (UE) 2019/2088, il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 56,6% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.



La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

Bonne gouvernance

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Contribution environnementale ou sociale positive

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

3

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;

4

- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO2/M $ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

5



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO2/M $ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

6

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		**Élément de mesure**	**Incidence année 2024**	**Incidence année 2025**	**Objectif & Commentaire**
Climat et Environnement					
Émissions de gaz à effet de serre	**1.** Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (t CO2 / € investis)	1 262	539	Pas d'objectifs fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
		Émissions de GES de niveau 2 (t CO2 / € investis)	198	109	
		Émissions de GES de niveau 3 (t CO2 / € investis)	6 987	6 080	
		Émissions totales de GES sur les trois niveaux d'émission	8 448	6 729	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (t CO2 / M€ investis)	1 609	1 299	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES (scope 1,2,3) en t CO2 / M€ CA	1 018	672	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,9%	5,9%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	70,5%	72,2%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Global : 0,42 Secteur A : NA Secteur B : 2,15 Secteur C : 0,51 Secteur D : 2,6 Secteur E : 2,74 Secteur F : NA Secteur G : 0,11 Secteur H : 2,92 Secteur L : 0,43	Global : 0,29 Secteur A : NA Secteur B : 2,2 Secteur C : 0,36 Secteur D : 2,6 Secteur E : 2,74 Secteur F : 0,11 Secteur G : 0,08 Secteur H : 0,1 Secteur L : 0,01	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Biodiversité	**7.** Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	25,6%	16,3%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Eau	**8.** Rejet dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,01	1,55	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Déchets	**9.** Déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,26	2,96	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
	PAI additionnel : Déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	179,66	111,14	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains					
Les questions sociales et de personnel	**10.** Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	9,23%	5,96%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10,74%	12,02%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	41,86%	41,20%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	PAI Social additionnel : Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,02%	2,34%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences année 2024	Incidence année 2025	Objectif & Commentaire
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					
Environnement	**15.** Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (t CO2 / M € PIB)	207,62	183,55	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social	**16.** Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0,0%	0,0%	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Additionnel	**PAI additionnel :** Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 etant l'égalité parfaite.	36,92	35,70	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de reference.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BUND Juin26	Agence	13,34	Allemagne
BTP Juin26	Agence	6,19	Italie
BFCM	Banques	5,33	France
TNOTE Jun26	Agence	5,11	Etats-Unis
MCDONALD'S 01/05/2043	Services consommateurs	4,33	Etats-Unis

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

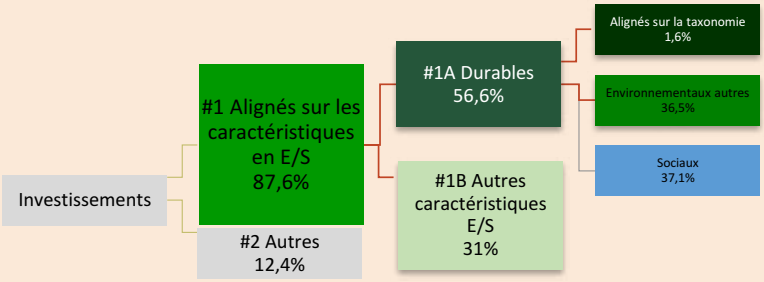
- ***Quelle était l'allocation des actifs?***

8

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie #**1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

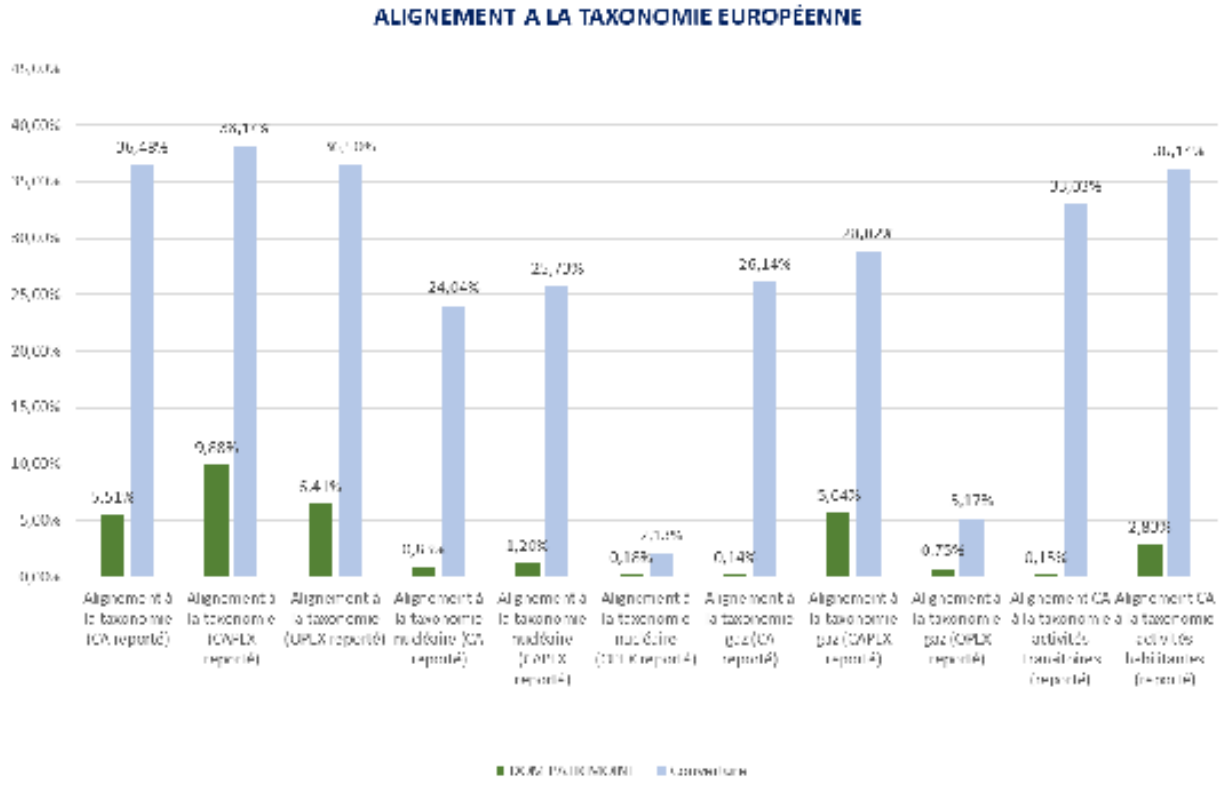
Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	*Poids (%)*
Technologie	*4,0%*
Autres Financières	*6,1%*
Santé	*6,1%*
Energie	*3,4%*
Consommation discrétionnaire	*9,9%*
Industrie	*7,9%*
Banques	*12,7%*
Immobilier	*1,8%*
Assurances	*6,1%*
Souverains et agences	*12,7%*
Matériaux	*6,6%*
Communications	*3,7%*

9

Consommation de base	***8,2%***
Services	***4,2%***
Industrie automobile	***5,1%***
Non classé	***1,5%***

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?



Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc etre pris en compte aux regard des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

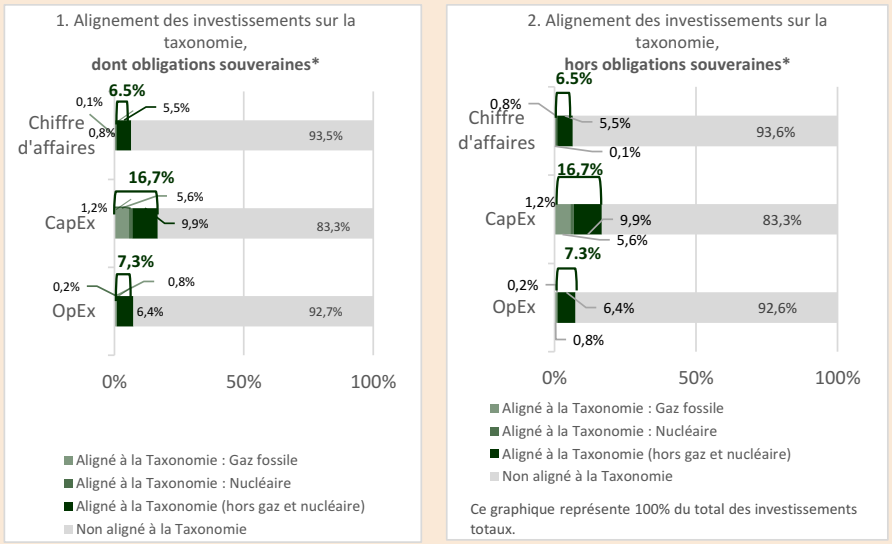
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE[12] ?

☒ **Oui**

☒Dans le gaz fossile ☒Dans l'énergie nucléaire

☐ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc etre pris en compte aux regard des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

[12] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Le chiffres d'affaires aligné aux activités transitoires et habilitantes était respectivement de 0,15% et 2,83%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Le chiffres d'affaires aligné à la taxonomie européenne est passé au 31/03 de 4.8% à 6.5%.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le symbole . représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 34.9% l'année passée contre 36.5% cette année (31/03/2026).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 36,7% l'année passée contre 37,1% cette année (31/03/2026).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés ou la part non-couverte des fonds investis. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaitre des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusions, la gestion de controverses et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  NA

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  NA

13